

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mars 2026.

Date de publication : 26 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

Présents : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Sébastien LACHARME, Benoît MEILHAC, DE BRITO Jérémy et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Sonia BLONDEAU, Annabelle CHANUT, Sandrine LATUILLIERE.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILLIERE, Willy BONFY.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Sophie DUMONTEL.

Objet : 2026/2003/020 – *Détermination du nombre d'adjoints.*

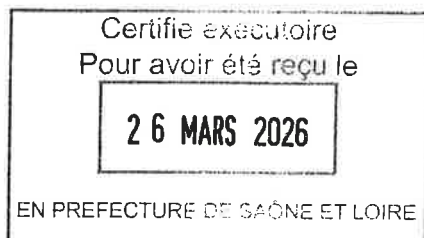
Le maire rappelle l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints, et que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de La Roche Vineuse à un effectif maximum de 5 adjoints. Il est donc proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 23 mars 2026,
Le Maire, Jean André GUILLERMIN

